



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 94 - JUILLET 2010**



# SOMMAIRE

## **Préfecture des Pyrénées- Orientales**

### **Direction des Collectivités Locales**

Arrêté N °2010194-0008 - arrêté préfectoral portant abrogation de l arrêté du 10  
février 2010 portant autorisation de destruction d espèces protégées au lieu dit  
Mas d en Fages à Salses le Château .....

1





PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n ° 2010194-0008**

**signé par Sous- Préfet de Céret  
le 13 Juillet 2010**

**Préfecture des Pyrénées- Orientales  
Direction des Collectivités Locales**

arrêté portant abrogation de l'arrêté du 10  
février 2010 portant autorisation de  
destruction d'espèces protégées au lieu dit  
Mas d'en Fages à Salses le Château



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Perpignan, le **13 JUIL 2010**

**ARRÊTÉ N° 2010194 - 0003**  
portant abrogation de l'arrêté du 10 février 2010  
portant autorisation de destruction d'espèces protégées au lieu dit Mas d'en Fages à Salses le  
château

Le PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L411-1 et L411-2 et R411-1 à R411-6 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 16-1 ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif aux espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2007 relatif aux espèces végétales protégées en Languedoc Roussillon ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu la demande de permis de construire n° 066 190 09 E0002 en date du 16 novembre 2009 du conseil Général des Pyrénées Orientales afin d'ériger un mémorial ;

Considérant que le camp Joffre, espace militaire de 472 ha est intégralement classé en ZNIEFF ;

Considérant que le projet de réalisation d'un musée mémorial impacte l'environnement sur un total de 1,4 ha ;

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard 04.83.59.88.88

Renseignements :

⇨ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>  
⇨ COURRIEL : [contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010041-12 du 10 février 2010 portant autorisation de destruction d'espèces protégées au lieu dit Mas d'en Fages à Salses le château dans le cadre de ce projet ;

Considérant que l'arrêté préfectoral précité du 10 février 2010, qui a un caractère réglementaire, comporte une fragilité juridique ;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1er :

L'arrêté n° 2010041-12 du 10 février 2010 portant autorisation de destruction d'espèces protégées au lieu dit Mas d'en Fages à Salses le château est abrogé.

#### ARTICLE 2 :

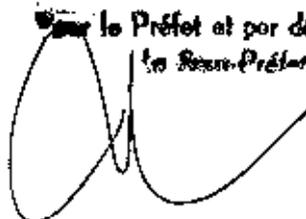
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication qui sera réalisée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

#### ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer et Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées Orientales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le préfet,

~~pour le Préfet et par délégation,~~  
le Secrétaire



Antoine ANDRE